



Négociations du commerce des services de la SADC

Offre révisée de la Zambie

La République de la Zambie soumet son offre révisée dans le cadre des négociations des services en cours sous le Protocole du Commerce des Services de la SADC. Cette offre se base sur les engagements AGCS de la Zambie et couvre les engagements de services de construction, de services liés à l'énergie et de services professionnels pertinents.

L'offre a été préparée conformément aux accords de soumission des offres initiales du 17^e TNF Services, c'est-à-dire elle est construite à partir des accords AGCS de l'OMC applicables et utilise les conventions éditoriales suivantes :

- **GRAS** - Nouveau texte
- **SUPPRIMER** - Texte supprimé
- **ITALIQUES** - Lorsqu'un texte nouveau ou supprimé constitue simplement un raffinement technique qui ne modifie pas la portée ou la substance d'un engagement existant.

La République de la Zambie se réserve le droit d'amender, retirer ou faire des offres supplémentaires tout au long du processus de négociation.

SADC/RO/ZMB/23.04.19

Modes de prestation de services: (1) Prestation transfrontalière (2) Consommation à l'étranger (3) Présence commerciale (4) Présence de personnes naturelles			
Secteur/Sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagement supplémentaires
ENGAGEMENTS SPECIFIQUES			
1. SERVICES COMMERCIAUX			
A. Services professionnels			
b. Services de comptabilité (CPC 862)	(1) Néant	1) Néant	
h. Services médicaux et dentaires (CPC9312)	(2) Néant	(2) Néant	
j. Services fournis par des sages-femmes, des infirmiers (es), des kinésithérapeutes et le personnel paramédical (CPC 93191)	(3) Néant	(3) Néant	
	(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale	(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale	
d. Services d'architecture (selon le CPC V2.1) pour les projets de construction non résidentielle CPC 83213 comme suit : - projets de bureaux d'immeubles de plus de 10 000 m2 - projets commerciaux d'immeubles de plus de 20 000 m2 - projets hôteliers de bâtiments de plus de 20 000 m2 - centres de congrès de bâtiments de plus de 30 000 m2 - projets de soins de santé de bâtiments de plus de 40 000 m2) - bâtiments de divertissement, de loisirs (à l'exclusion des bâtiments culturels) - bâtiments de plus de 25 000 m2	1) les services d'un architecte inscrit localement sont requis 2) les services d'un architecte inscrit localement sont requis 3) Exigence d'une coentreprise sur la base d'un projet avec une participation étrangère pouvant aller jusqu'à 49 %. 4) Tout architecte étranger pratiquant en Zambie devra créer une coentreprise avec un architecte local et sera considéré sur la base d'un projet spécifique.	1) Néant 2) Néant 3) Frais d'enregistrement plus élevés pour les coentreprises avec des sociétés étrangères 4) Non consolidé, sauf comme dans l'accès au marché	

SADC/RO/ZMB/23.04.19

<p>d. Services d'ingénierie (CPC V2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services consultatifs en ingénierie (CPC 8331) - Services d'ingénierie pour des projets spécifiques (CPC 8332) - Services de gestion de projet pour les projets de construction (CPC 8333) <p>e. Services d'ingénierie intégrée (CPC 8673)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Tout ingénieur étranger pratiquant en Zambie devra créer une coentreprise avec un ingénieur local et sera considéré sur la base d'un projet spécifique.</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	
<p>F. Autres services commerciaux</p>			
<p>e. Services de tests et d'analyses techniques (CPC 8676)</p> <p>h. Services connexes à l'industrie minière (CPC 883 + 5115)</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale</p>	<p>1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale</p>	
<p>2. SERVICES DE CONTRUCTION ET LIES A L'INGENIERIE</p>			
<p>A. Travaux de construction généraux pour bâtiments (CPC 512)</p> <p>B. Travaux de construction généraux pour ingénierie civile (CPC 513)</p> <p>C. Travaux d'installation et de montage (CPC 514 + 516)</p> <p>D. Travaux d'achèvement et de finition de bâtiments (CPC517)</p> <p>E. Autres (CPC 511 +515+518)</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale</p>	
<p>SERVICES LIES A L'ENERGIE basés sur la Classification centrale des produits (CPC) version 2.1</p>			
<p>Transmission et distribution d'électricité (CPC 6911)</p>	<p>(1) Non consolidé</p> <p>(2) Non consolidé</p>	<p>(1) Non consolidé</p> <p>(2) Non consolidé</p>	

	<p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	<p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	
<p>Services de transport via pipeline de pétrole et de gaz naturel (CPC 65131)</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	
<p>Services de fabrication de produits pétroliers raffinés (CPC 88412)</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	
<p>Services de commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes, sauf à titre onéreux ou contractuel***91 (Services commerciaux liés aux produits du groupe 110 (Charbon et tourbe) (Services commerciaux liés aux produits du groupe 120 (Pétrole brut et gaz naturel)</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	<p>(1) Néant</p> <p>(2) Néant</p> <p>(3) Néant</p> <p>(4) Non consolidé sauf comme indiqué à la section horizontale</p>	